

# Strasbourg **snes** fsu

N°150 AVRIL / JUIN 2022



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

DÉGEL DU  
POINT  
D'INDICE



**UNE INFLATION RECORD DEPUIS 5 ANS...**  
**UN POINT D'INDICE QUI N'AUGMENTE PAS...**  
**DÉGEL ET RATTRAPAGE : UNE URGENCE !**

2017

2022



# ÉDITO

Séverine CHARRET  
Arnaud SIGRIST

03/06/2022



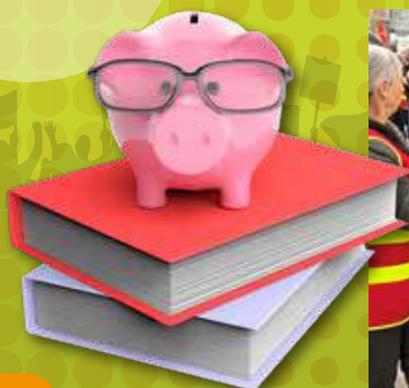
## Ensemble pour imposer UNE AUTRE POLITIQUE ÉDUCATIVE !

Vendredi 20 mai, presque un mois après la réélection d'Emmanuel Macron était dévoilée la composition du nouveau gouvernement. Et pour l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer était remplacé par Pap Ndiaye. Si le parcours du nouveau ministre fait espérer un changement de ton et un dialogue plus ouvert avec les représentants des personnels, rien n'indique que la politique prendra une autre direction. Surtout avec Jean-Marc Huart, ex-recteur de Nancy-Metz (nommé par Blanquer), comme directeur de cabinet. Ainsi, lors de sa rencontre avec la FSU le 24 mai, le ministre est surtout resté sur des considérations générales et n'a que peu répondu aux questions urgentes qui se posent, avant tout celles de la revalorisation des salaires et de la crise de recrutement. Et le 2 juin, il était en visite à Marseille avec Emmanuel Macron, pour lancer « l'école du futur », un laboratoire du recrutement des enseignants par les directeurs, de l'autonomie des établissements et de la contractualisation des moyens.

Rappelons que le programme porté par Emmanuel Macron pendant la campagne des présidentielles est lourd de menaces pour l'Éducation Nationale. Qu'il s'agisse de son projet pour le collège où sous couvert de lutte contre le décrochage, une large place serait faite aux branches professionnelles avec le risque d'une orientation précoce des élèves et d'une dépossession des PSY-EN de leurs missions. Ou la mise en place de nouveaux enseignements du numérique et des savoirs manuels et techniques qui pourraient venir concurrencer la LV2 dans un contexte d'austérité budgétaire. Plus sombre est l'avenir promis à l'enseignement professionnel sous statut scolaire, soumis à la concurrence de l'apprentissage avec pour risque un formatage à l'emploi plutôt que la formation à un métier, appuyée sur des horaires disciplinaires renforcés et aboutissant à une qualification reconnue par un diplôme. Est également annoncé un nouveau pacte pour les enseignants visant à mieux reconnaître « leur engagement » et qui conditionnerait la « revalorisation » à l'acceptation de nouvelles missions parmi lesquelles les remplacements de courte durée ou devoirs faits. Et que dire de sa proposition d'augmenter le temps de travail des AESH à 35h en les positionnant sur des activités périscolaires, ce qui est une méconnaissance de leurs missions, de leur expertise professionnelle, de leurs conditions de travail et une négation de leurs revendications et leurs luttes pour un statut, une formation et un salaire leur permettant de vivre dignement. Dans le même esprit du « travailler plus », le gouvernement communique sur l'indispensable réforme des retraites qui porterait l'âge légal de départ à 65 ans...

A cette date, nous ne savons pas si Emmanuel Macron disposera d'une majorité à l'Assemblée Nationale pour mettre en œuvre ces projets mortifères. Quelle que soit l'issue des élections législatives, le SNES et la FSU seront aux côtés des collègues pour imposer une autre politique, à l'encontre de celles menées ces dernières années, en particulier à l'Éducation Nationale.

Avant de vous souhaiter des vacances reposantes, nous voulons remercier tous ceux et celles d'entre vous qui, représentants du SNES ou simples adhérents, portez l'exigence d'un service public de qualité, animez la vie syndicale dans vos établissements, êtes auprès de vos collègues pour répondre à leurs questions ou faire le lien avec nous. Nous savons ce qu'il peut en coûter en temps et en désagréments mais nous savons aussi la valeur de votre engagement et de votre parole pour susciter des actions collectives, résister aux mauvais coups et préparer des jours meilleurs.



# LES CONGRÈS : du local au national pour faire vivre la démocratie LE CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES-FSU

Le congrès académique est toujours un moment attendu des militants et il représente surtout un moment-clé du débat démocratique dans notre syndicat. Ce congrès s'est tenu durant deux jours au CREPS de Strasbourg, les 7 et 8 avril et a réuni une quarantaine d'adhérents, contents de se retrouver après deux ans de pandémie et de réunion en distanciel.

En amont des congrès académiques, les différents secteurs du SNES national avaient travaillé sur des textes préparatoires. Ces rapports qui rappelaient nos positions précédentes et comportaient un certain nombre de questions ont été publiés dans l'US n°818. Ils ont ensuite été discutés dans chaque congrès académique autour de 4 thèmes :

- *thème 1 : redonner du sens et du commun au second degré*
- *thème 2 : pour des personnels respectés et revalorisés*
- *thème 3 : pour une société juste et solidaire*
- *thème 4 : faire évoluer notre organisation pour un syndicalisme renforcé et moteur du progrès social*

Comment se sont déroulés alors les débats ? Chaque adhérent du SNES de notre académie pouvant assister au congrès, a pris connaissance des propositions et a pu réaliser à son tour des propositions d'ajouts ou de modifications. 24 amendements avaient ainsi été remontés pour le thème 1, 21 pour le thème 2, 24 pour le thème 3, 17 pour le thème 4.

Une bonne partie des deux journées a été consacrée à l'étude, en commissions, de l'ensemble des documents préparatoires. Les rapporteurs de chaque commission ont ensuite fait la synthèse et

les amendements non retenus en commission ainsi que les textes amendés ont été votés par le congrès académique en séance plénière.

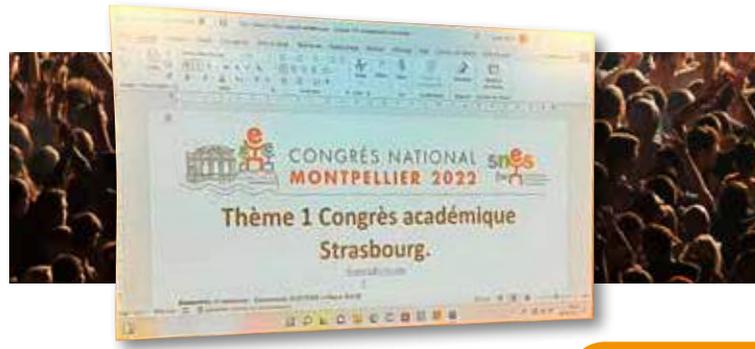
Cette année, les discussions ont porté entre autres sur les grilles horaires et la difficulté scolaire au collège avec les dispositifs devoirs faits et 3<sup>ème</sup> prépa métiers, les perspectives que pourraient offrir un lycée en 4 ans (thème 1), les droits de nos collègues non-titulaires et les contrats des AED, la création d'un droit au congé sabbatique (thème 2), l'inclusion des élèves allophones, la fin de vie, la lutte contre les déserts médicaux (thème 3), le moyen de renforcer les sections d'établissement (thème 4)...

Les textes votés au congrès académique ont ensuite été défendus au congrès national du SNES-FSU par nos 10 délégués.

Cette année, nous avons également invité des collègues d'autres syndicats de la FSU. Benjamin Maillot pour le SNEP a notamment évoqué les attaques incessantes du ministre Blanquer à notre encontre et la montée de la précarité dans nos métiers qui met en danger le recrutement. Notre collègue de la FSU67, Florence Fogelgesang a, quant à elle, souligné l'importance de notre fédération syndicale et la force qui pourrait en découler pour les élections professionnelles : la FSU, rappelons-le, regroupe 22 syndicats de la Fonction Publique. C'est à nous de nous mobiliser pour renforcer cette cohésion et en faire une force pesant sur les décisions politiques.

Lors de ce congrès, la vitalité du dialogue et les échanges de points de vue sur nos mandats ont montré que la démocratie dans notre syndicat était bien vivante.

Ludmilla FERMÉ





## LE CONGRÈS NATIONAL DU SNES-FSU

Venus des quatre coins de l'hexagone et de l'outre-mer, les militants SNES- FSU ont enfin pu se retrouver en chair et en os au Corum de Montpellier du lundi 9 au vendredi 13 mai, après le Congrès précédent réalisé en visio, pandémie oblige.

Qu'importe, les retrouvailles n'en ont été que plus belles, l'union plus forte, les échanges et les interventions des congressistes plus galvanisants.

On retiendra, entre autres, une entrée en matière euphorisante menée par notre Secrétaire Générale Sophie Vénétitay, un hommage émouvant à Frédérique Rolet qui l'a brillamment précédée mais garde sa place au sein de notre syndicat puisqu'elle y effectue toujours des permanences, et, entre les deux, des interventions internationales comme celle de Dorota Obidniak, du syndicat polonais de l'éducation ZNP, qui organise et finance des actions de solidarité auprès des élèves et des personnels ou comme celles de représentantes syndicales du Royaume Uni, d'Italie ou de Finlande, rappelant l'importance d'unir nos forces dans la lutte pour défendre nos métiers.

Plus localement mais non moins émouvantes, celle de notre collègue militante Emmanuelle Haffner pour rappeler les nombreuses difficultés rencontrées par les non-titulaires, ainsi que celles de collègues d'autres académies dénonçant les mesures vexatoires et arbitraires prises contre certains collègues militants ou non, à l'Est (notre collègue de Molsheim Didier Jodin, victime d'une inspection à charge après la plainte d'une parente d'élève auprès de Brigitte Macron) comme à l'Ouest, où un collègue du lycée Jean Macé de Rennes a été victime d'une mutation

forcée après avoir milité contre la réforme du baccalauréat.

Emouvante aussi, la minute de silence initiée par notre collègue de l'académie d'Orléans-Tours, à l'occasion des 20 ans du groupe LGBT au sein du SNES, pour rendre hommage aux nombreuses victimes du Sida.

Sans oublier les nombreux moments de convivialité et de bonne humeur, puisque le SNES-FSU, c'est aussi et surtout cela, le syndicalisme joyeux, la fraternité et l'entraide, des débats parfois animés mais toujours constructifs, avec l'écoute, toujours.

Tout cela, sous le soleil de Montpellier. Les militants sont repartis regonflés à bloc, mieux armés pour les batailles à venir, qui s'annoncent nombreuses avec la « Renaissance » qui ne sera sans doute pas celle du service public...

Christine KASSEL



Notre délégation de Strasbourg (de gauche à droite en partant du bas) : Emmanuelle Haffner, Sophie Millerand, Christine Kassel, Jean-Claude Moebs, Arnaud Sigrist, Amélie Hernando, Jamil Alyafi, Myriam Benedetti, Dominique Perrin et Séverine Charret

## Baccalauréat, maths et lycée Blanquer : CAFOUILLAGES EN SÉRIE !

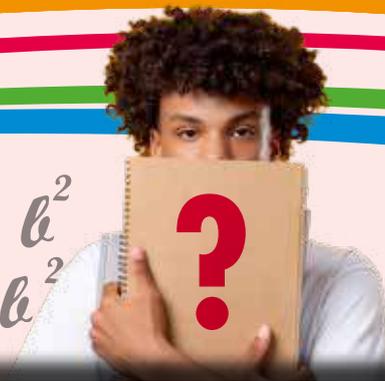
Après 2 ans de confinement le baccalauréat et le lycée Blanquer ne parviennent toujours pas à trouver leur rythme de croisière.

Pour rappel, en 2018, Jean-Michel Blanquer déclarait : « en réformant le baccalauréat, nous voulons que, en le préparant, les élèves préparent ce qui les fera réussir après. En d'autres termes, nous voulons en finir avec une certaine artificialité de l'exercice,

qui a même donné lieu à une création sémantique le bachotage, terme péjoratif. Nous voulons conserver le baccalauréat, le fortifier et en finir avec ce bachotage, afin que, grâce à la préparation de cet examen, grâce à cet horizon donné à chaque élève de France, existe un tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur, réussite qui a fait défaut jusqu'à aujourd'hui ».

$$(a + b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$$

$$(a - b)^2 = a^2 - 2ab + b^2$$



Quatre ans et deux sessions du baccalauréat plus tard, il semblerait que nous soyons très loin de ce résultat et en contradiction avec tous les éléments de cette déclaration. Si la première session de baccalauréat a été modifiée en raison du COVID, celle de cette année est presque telle qu'elle avait été prévue pour les épreuves de spécialité. A un détail près, celles-ci ont été passées en mai non en mars (tel que le prévoyait officiellement le calendrier des examens). Cela nous aura permis de noter que ce calendrier n'est pas cohérent : les épreuves sont passées en mai, la spécialité n'a donc plus d'intérêt dans le parcours du lycéen pour obtenir son baccalauréat, ce qui nous mène non pas à une reconquête du mois de juin tel que cela nous avait été vanté, mais plutôt à la perte de toute la fin d'année. De plus contrairement aux annonces, le bachotage a pris toute sa place puisqu'imposé les deux jours précédents les épreuves.

Le contrôle continu aidant, les épreuves en cours d'année se multipliant, l'année scolaire se réduit telle une peau de chagrin.... Peut-on réellement parler de fin d'une certaine artificialité de l'exercice.... Ou plutôt de commencement ?

Pour ce qui est des années à venir, la réforme est toujours dans sa mise en place, tous les ans on retouche les parcours des élèves. Dernière variante, il a été annoncé il y a peu, que les mathématiques devraient retrouver le tronc commun, rétropédalage qui ne souhaite pas dire son nom, car plutôt qu'appeler cet enseignement « mathématiques » on préfère l'affubler du nom d'enseignement scientifique et mathématiques ? Cohérent ?

Un programme a été proposé, plutôt édifiant, sachant qu'il devra se faire en 1h30 par semaine, avec tous les élèves sauf ceux ayant déjà la spécialité mathématiques.... Ce programme a été mis en consultation sur un laps de temps de 10 jours, les enseignants n'ont été prévenus qu'une petite semaine avant la fin dans le meilleur des cas et on pourra d'ailleurs noter que sur le site proposant cette enquête est écrite la mention suivante : « Une consultation est proposée aux lycéens, à leur famille et à toutes celles et ceux qui souhaitent donner leur avis sur le projet de programme. Une adresse de contact est mise à disposition ci-dessous pour transmettre avis et suggestion... ». Faut-il en rire ou en pleurer, nous vous en laissons juge, mais on voit bien là ce qu'est le dialogue social sous l'ère du président Macron.

Comme si cela n'était suffisant, il est déjà prévu des changements pour la rentrée 2023, l'enseignement scientifique et mathématiques serait cette fois-ci prévu pour l'ensemble des élèves et comme on peut l'imaginer, l'enseignement de spécialité mathématiques et l'enseignement scientifique et mathématiques ont quelques chapitres en communs, s'engage-t-on là à nouveau vers une modification des programmes de spécialité en 2023 ? Peut-être qu'une conclusion correcte à ce grand cafouillage serait : on ne change plus rien l'année prochaine, le bilan de cette réforme est clairement fait, cela ne fonctionne pas, on revoit la copie en prenant en compte les avis de ceux qui l'appliqueront (pour changer). Mais cela semble être de l'ordre du vœu pieu.

Myriam BENEDETTI

**3 PRIORITES POUR L'EDUCATION**

**1**

**Une revalorisation des personnels, sans contreparties !**

- dégel immédiat du point d'indice,
- rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010.

#PRIORITEEDUC 

**3 PRIORITES POUR L'EDUCATION**

**2**

**Diminution des effectifs dans les classes !**

Collège :  
20 élèves max. en Education prioritaire,  
24 élèves hors Education prioritaire

Lycée :  
25 élèves max. en seconde,  
30 élèves max. en cycle terminal.

#PRIORITEEDUC 

**3 PRIORITES POUR L'EDUCATION**

**3**

**Des mesures pour la rentrée !**

- Aménagements de programmes en collège et en lycée pour tenir compte des conséquences de deux années scolaires sous Covid.
- Des moyens, pas en heures supplémentaires, pour travailler en petits groupes.

#PRIORITEEDUC 



**ORAL BREVET 2022 :  
TOUT TRAVAIL  
MÉRITE SALAIRE**

## DNB : les affres de l'organisation locale

Du côté du DNB, ce sont les épreuves orales qui cristallisent les tensions autour de 3 points :

- **la préparation de l'oral** : afin de mieux préparer les élèves, quelques chefs d'établissement imposent la mise en place d'un tutorat. Le principe : chaque enseignant de 3e (voire d'autres niveaux) se voit confier la responsabilité d'un groupe d'élèves qu'il doit accompagner dans le choix de leur sujet, la définition de la problématique, l'élaboration du contenu.... Si « l'aide et le suivi du travail personnel des élèves » font bien partie des missions liées définies par la circulaire 2015-057, c'est aux enseignants qu'il revient de définir les modalités de cette aide ;

- **les oraux blancs** : si leur organisation est décidée en conseil d'administration, ces oraux blancs doivent être rémunérés pour les collègues convoqués dont le maximum de service dans la semaine serait alors dépassé ;

- **l'épreuve orale** : rappelons que même si cette épreuve est organisée par l'établissement, elle s'inscrit dans un examen national, défini par des

textes réglementaires (arrêté du 27 novembre 2017). Dans la plupart des établissements, la pratique est de banaliser une demi-journée et de convoquer prioritairement les enseignants de service ce jour-là. Dans d'autres cependant, des collègues peuvent être sollicités en plus de leurs heures de cours. Et si certains chefs d'établissement payent ce travail supplémentaire en HSE (1h pour 1 ou 1h pour 2), ce n'est pas le cas de tous. A minima, cette épreuve devrait donner lieu à une rémunération de 4,11 euros par heure selon l'arrêté du 13 avril 2012. Pourtant la rectrice, interrogée par un courrier de la section académique du SNES-FSU l'an dernier, avait opposé une fin de non-recevoir à notre demande de paiement. Cette année encore, le SNES-FSU interpellera le ministère sur les obstacles entravant cette indemnisation.

En attendant, c'est par l'action collective que les collègues peuvent faire reconnaître leur travail en demandant le paiement en HSE de toutes les heures hors de leurs temps de service, qu'il s'agisse d'oraux blancs ou de l'oral de l'examen.

*Séverine CHARRET*



## Session 2022 du BTS : une session de rattrapage PÉRENNISÉE MAIS MODIFIÉE

Comme l'an dernier, les épreuves du BTS se tiennent dans les conditions habituelles : épreuves ponctuelles à la mi-mai, oraux pour les candidats des établissements non habilités aux CCF en juin et résultats fin juin. Il pourrait s'agir d'une session « classique » s'il n'y avait pas la pérennisation de la session de rattrapage. La forme et l'organisation avaient choqué à plus d'un titre les collègues l'an dernier. Les ministres ont dû revoir leurs copies.

La structure de la session de rattrapage change complètement. Elle n'est plus acquise de droit, des gardes fous ont été mis en place : un minimum de 8/20 sur l'ensemble des épreuves et un minimum de 10/20 pour les épreuves du bloc professionnel. Autre changement : les épreuves de rattrapage. Il ne



Simon Bach : Secrétaire national en charge des enseignements technologiques

sera possible de rattraper que les épreuves de l'enseignement général. Enfin, cette année les deux épreuves de rattrapage ne rattraperont que le coefficient de l'épreuve concerné (ex : épreuve de rattrapage n°1 coefficient 3, la note du rattrapage sera coefficient 3).

Même si ces changements apparaissent comme une bonne nouvelle, plusieurs éléments restent source d'inquiétude pour le SNES-FSU : la charge de travail pour

les enseignants de matières générales et l'absence de session de remplacement en septembre. Des éléments qui seront portés par le SNES-FSU dans les instances ministérielles.

*Simon BACH*

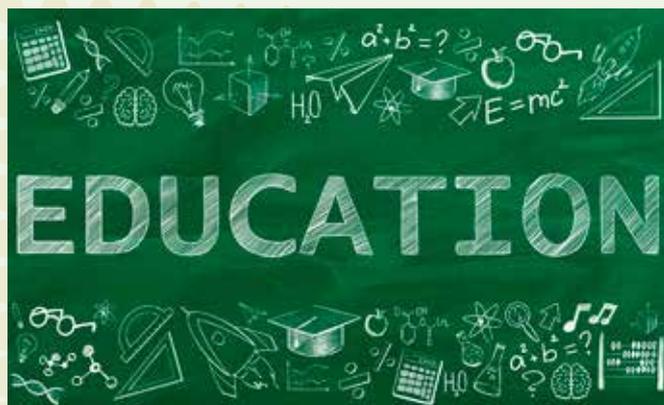
# Comprendre le néo-management et y résister

## COMPTE-RENDU DU STAGE SYNDICAL



Les techniques du néo-management qui se répandent dans l'Éducation Nationale depuis plusieurs années y génèrent, comme dans le privé, stress et souffrances. Face à elles, les collègues se sentent souvent isolés, démunis. La section académique du SNES-FSU a organisé un stage de formation syndicale le jeudi 24 février 2022. Cette formation a été animée par Grégory Frackowiak secrétaire national, responsable du secteur Politique Scolaire - laïcité, et des responsables académiques SNES-FSU.

### POURQUOI DE NOUVEAU S'INFORMER SUR CETTE PROBLÉMATIQUE ?



De nombreux témoignages parviennent chaque année sur les méfaits du néo-management en œuvre dans nos établissements. Cette politique issue d'une ancienne tradition politique et de gestion du personnel ouvrier tend de plus en plus les relations avec notre administration dans des buts idéologiques et politiques très précis. Très souvent aussi, sur le terrain, nous n'arrivons pas à analyser les conséquences de ces politiques.

**A l'origine de ce nouveau type de gestion des personnels**, le taylorisme qui remonte au début du 20<sup>e</sup> siècle. L'objectif est avant tout de faire baisser les coûts de production et de chercher des justifications pour faire renoncer les travailleurs à leur métier. C'est une dépossession forcée du métier. Les conséquences sont multiples et connues : dégradation du travail, perte des gestes professionnels et disparition des savoirs. Les travailleurs sont mis sous pression de la société.

**Dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle**, un autre tournant se produit avec la demande d'individua-

lisation et avec la surhumanisation du travail. L'objectif est clairement de fragiliser les collectifs pour les faire disparaître à terme.

Des rapports interpersonnels sont instaurés dans les entreprises qui permettent à terme une destruction de la sociabilité professionnelle. Les salariés sont ainsi éloignés sciemment du cœur de leur métier et des exigences inhérentes à celui-ci.

**Depuis 50 ans et sous l'impulsion de gouvernements néo-libéraux européens**, l'objectif du néo-management se concentre sur deux cibles d'attaque : faire reculer l'État et reprendre en main l'administration. Ainsi les conséquences que nous vivons sont connues : sous la variante radicale, l'État est le problème et les services publics doivent être libéralisés et rendus au Marché. Dans une version moindre dite participative, le service public doit coller au local et rendre des comptes aux instances locales. Le prétexte est la performance sur un territoire donné des services publics. Mais se pose-t-on jamais la question de leur qualité ? Et de la nature même de la Fonction Publique et de ses missions ?

### COMMENT L'INSTITUTION S'Y PREND-T-ELLE POUR METTRE EN PLACE LE NÉO-MANAGEMENT ?



On multiplie alors les outils de régularisation qui ont différents effets : la nature de nos missions change ; on recrute de plus en plus de contractuels ; on met en place une pseudo-autonomie des établissements ; on éloigne les personnels du cœur de leur métier en sapant les fondements même de celui-ci. La souffrance s'installe et son vecteur essentiel est nommé « précarisation subjective » par des



chercheurs (voir ici les travaux de Danièle Linhart) : elle repose sur un changement perpétuel du cadre du travail et un manque de moyens, de ressources. Le salarié continuellement désorienté devient plus docile. Collectivement, le malaise s'installe et il est très compliqué de lutter contre.

### QUE FAIRE ? LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

Le discours défaitiste est parfois présent dans nos salles de professeurs. Comment contrer cette politique destructrice de nos métiers ? Que mettre en place ? Rappeler la nature de notre statut est primordial. Contrairement à ce que le néo-management essaye de mettre en place, nous agissons dans un cadre égalitaire qui permet de garantir nos missions de fonctionnaires. Un autre axe à développer est de renforcer nos actions dans le cadre de nos établissements : créer du collectif et former des acteurs de terrain sont des premières nécessités. Le C.A, les Heures Mensuelles



d'Information Syndicale, le registre CHSCT sont autant de leviers dont nous devons nous saisir, armés de savoirs renforcés.

La section académique du SNES-FSU et ses élus sont aussi présents pour vous aider tant sur le plan des textes institutionnels que dans vos actions futures. La reconstruction du collectif sera la première étape de réincarnation de notre métier passant par une parole ouverte et constructive en débats, en particulier après deux ans de pandémie.

*Ludmilla FERMÉ*

## De la consultation DES PERSONNELS



Semestrialisation, quart d'heure lecture, classes sans note .... les expérimentations fleurissent dans les collèges sans toujours être bien acceptées par les collègues. Et quand il s'agit d'en faire le bilan, le mode de consultation des personnels, retenu par certains chefs d'établissement, interroge.

Là où pouvaient exister des réunions plénières, est privilégié l'envoi de questionnaires en ligne auxquels chacun peut répondre individuellement.

Outre un questionnement légitime sur la façon dont les questions sont posées, cette méthode n'est pas sans poser problème car, sous couvert de décision individuelle, on contourne les temps d'échanges collectifs. Sont ainsi évacuées les controverses qui peuvent s'y faire entendre mais surtout la confrontation des arguments qui enrichit la réflexion.

Pour le SNES-FSU, il est urgent que ces pratiques, avatars de la période Covid, des réunions sous jauge et des confinements, n'aient plus cours et que la discussion partagée avec le plus grand nombre sur tous les sujets concernant l'organisation de l'établissement redevienne la norme.

*Séverine CHARRET*

## Rémunération au mérite : LE PIED DANS LA PORTE



Comme souvent l'éducation prioritaire fait figure de laboratoire. Cette fois, c'est pour la mise en place d'une prime au mérite. Officiellement, il s'agit, dans les établissements REP+, de reconnaître par la création d'une part modulable « *l'engagement professionnel collectif des équipes en établissement et en école* ».

Concrètement, l'administration a défini un certain nombre de critères ; les chefs d'établissement, IEN et IA-IPR référents des établissements ont été consultés via une autoévaluation. Le classement des établissements a ensuite été effectué par les DASEN.

Outre qu'il s'agit une nouvelle fois d'une prime et non d'une revalorisation indiciaire, qu'elle ne concerne qu'une faible part des personnels – les AED et AESH exerçant en REP+ en étant par ailleurs toujours exclus, elle introduit l'idée que certains collectifs de personnels seraient plus méritants que d'autres au regard des objectifs définis par l'administration.

Lors du Groupe de travail qui s'est tenu le 19 mai, certaines organisations syndicales ont demandé que soient communiqués aux agents les critères de classement, à titre d'information (ce qui est légitime) mais aussi pour leur permettre d'identifier les points sur lesquels ils devront collectivement progresser.

Or, la répartition de la part variable fait que, quelques soient les efforts des uns et des autres, 25% au plus des agents recevront la part la plus élevée et 25% au moins la part la plus faible. Pour le SNES et la FSU, cette part variable est un outil de management qui met en concurrence les établissements.

Nous avons donc demandé son partage égalitaire entre tous les agents et rappelé notre exigence forte d'une revalorisation de tous les salaires par le dégel du point d'indice notamment.

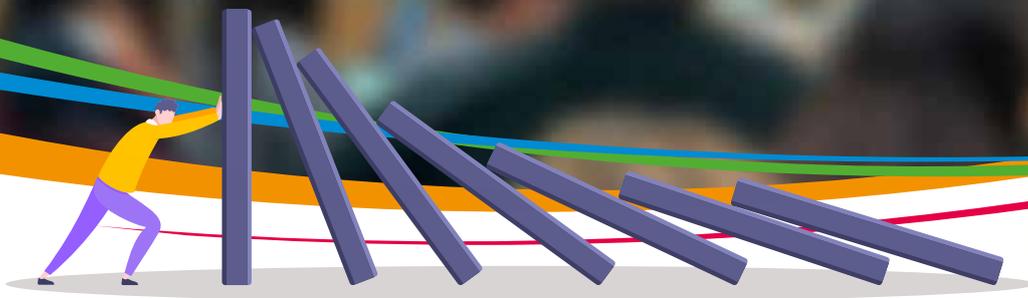
Séverine CHARRET

## Collège : FAUDRA-T-IL POUSSER LES MURS ?



Lors de la préparation de rentrée en février, le SNES et la FSU avaient fait remonter des situations tendues dans une trentaine de collèges du Bas-Rhin et une quinzaine du Haut-Rhin où les prévisions d'effectifs laissaient présager des classes chargées avec au moins un niveau au seuil (30 ou 24), sachant que les inclusions ne sont toujours pas prises en compte dans les effectifs des classes ordinaires.

Depuis, certains (Le Ried, Mutzig par exemple) ont pu obtenir l'ouverture d'une classe supplémentaire, par la mobilisation (motion en CA, envoi de courrier au DASEN, souvent avec le soutien de parents). Mais les moyens mis en réserve par les DSDEN étant limités, il est à craindre que d'autres doivent faire face à une rentrée dans des conditions très dégradées, une fois de plus.



La tension est aussi forte dans les UPE2A qui, déjà surchargées, accueillent depuis mars des élèves ukrainiens. Au début du mois de mai, ils étaient ainsi 110 dans les collèges et 43 dans les lycées bas-rhinois, 73 dans les collèges et 16 dans les lycées haut-rhinois. Dans au moins 2 établissements du Bas-Rhin, des élèves allophones ont été précocement sortis du dispositif pour faire de la place aux nouveaux arrivés. Du côté du rectorat, les moyens mis en œuvre en urgence (ouverture d'un demi-dispositif comme à Rosheim, enveloppe d'HSE pour des collègues volontaires, ayant ou non la certification FLE) ne suffisent pas. Et lorsque les élèves sont scolarisés en classe ordinaire, les conditions de leur prise en charge ne sont satisfaisantes ni pour

eux, ni pour les collègues qui se retrouvent démunis face à des élèves qui ne maîtrisent pas la langue et ont pu être victimes de traumatismes.

Il est urgent de revoir les conditions de rentrée dans les collèges. Le SNES-FSU revendique :

- Une baisse des effectifs par classe en collège et la prise en compte des inclusions dans les effectifs des classes ordinaires ;
- Des moyens horaires renforcés pour les dispositifs UPE2A afin de favoriser le travail avec de petits groupes d'élèves et un temps de concertation dans le temps de service des coordonnateurs.

Séverine CHARRET

## LA RÉFORME BLANQUER A ENCORE FRAPPÉ : comment compliquer encore l'entrée dans le métier !

### DE NOUVELLES CONDITIONS DE STAGE POUR LES ADMIS AUX CONCOURS :



A partir de la rentrée 2022, les fonctionnaires-stagiaires ayant validé le Master MEEF seront affectés à temps plein. Les autres stagiaires ayant un Master disciplinaire seront employés à mi-temps. Dans notre Académie, sur les 249 stagiaires 2<sup>nd</sup> degré prévus, 110 stagiaires seront à temps plein (103 enseignants et 7 CPE) et 139 à mi-temps. Première conséquence à relever : le mouvement intra sera fortement affecté, le Rectorat devant leur réserver davantage de postes à 18h. Seconde conséquence : la place de la formation sera fortement réduite notamment pour les stagiaires à temps plein. Le SNES-FSU a écrit à l'INSPE pour connaître les modalités de stage pour ces collègues

(nombre de jours, organisation de la formation) mais n'a, au moment de la rédaction de cet article pas reçu de réponse. Cette réforme va à l'encontre d'une entrée dans le métier sereine et formatrice.

### UNE RÉFORME DES CONCOURS FORTEMENT CONTESTÉE :

Le concours a lieu désormais à la fin de la deuxième année de Master. Les étudiants doivent donc la même année valider le Master et préparer le concours. Les stagiaires MEEF doivent en plus effectuer un stage d'observation et de pratique accompagnée de 12 semaines dans un établissement. Pour ceux qui seront contractuels alternants (une centaine attendue à la rentrée 2022) ils se retrouveront en responsabilité dans un établissement sur un temps de service de 6h. Placer le concours la même année que le Master et la présence en établissement met les étudiants dans une situation impossible : trop peu de temps de préparation du concours, trop peu de temps de préparation des cours, trop peu de temps de formation didactique et pédagogique. Et le travail qui dévore tout le temps et les laisse épuisés avant même leur première année en tant que fonctionnaire stagiaire.



## CE QUE VEUT LE SNES-FSU :

**Une entrée progressive dans le métier :** le service en responsabilité des stagiaires devrait correspondre au 1/3 du service d'un titulaire (6h), les titulaires première année seraient à mi-temps et les T2 déchargés de 3 heures. Le temps libéré servirait à suivre une formation adaptée, avoir un retour réflexif sur sa pratique et surtout préparer ses cours.

**Mettre en place une formation de haut niveau avant les concours** en intégrant les savoirs disciplinaires à enseigner et pour enseigner, en lien avec la recherche.

Stop à l'utilisation des étudiants et des stagiaires comme moyens et variables d'ajustement sur le

terrain. Nous demandons une véritable décharge de service avec une revalorisation salariale et nous refusons la contractualisation des étudiants au profit d'un statut d'étudiant-fonctionnaire. C'est cela la véritable alternative pour faire face à une crise de recrutement sans précédent.

Le seul point positif qui remonte de nos permanences à l'INSPE est la qualité de la relation entre les stagiaires et leurs tuteurs. C'est aussi par ces derniers que se fait le lien avec notre syndicat. **Nous vous rappelons que le SNES-FSU tient une permanence à l'INSPE de la Meinau et sera présent lors de la rentrée des stagiaires fin août.**

*Ludmilla FERMÉ et Stéphanie MAIRE*

## QUAND LE PRIVÉ RECRUTE sur les boîtes professionnelles !

Alors que les académies de Versailles et Amiens organisaient un job dating pour faire face au manque d'enseignants, l'académie de Strasbourg aiderait-elle au débauchage de ses propres enseignants ?

Plusieurs collègues, notamment d'histoire-géographie, ont ainsi reçu sur leur boîte mail professionnelle, un message, en provenance d'un organisme de cours particuliers à domicile, proposant aux enseignants de les rejoindre pour « quelques cours hebdomadaires, à mi-temps ou à temps plein » en mettant en avant des rémunérations de 20 à 50% supérieures à celles de leurs confrères.

Alors que nos salaires restent bloqués et que notre pouvoir d'achat s'effondre du fait de l'inflation, l'argument ne manque pas de séduction...

Un tel message a de quoi choquer pour au moins deux raisons :

- l'accès d'une entreprise privée à ce qui semble être des listes de diffusion sur des messageries professionnelles.
- le démarchage d'enseignants par une entreprise privée alors que l'Education Nationale peine à assurer les remplacements et à mettre un



enseignant devant chaque élève et que des temps dédiés à l'accompagnement des élèves existent dans les établissements scolaires.

Nous avons donc interpellé le rectorat, en demandant notamment comment cette entreprise avait pu avoir accès à nos messageries professionnelles. Il nous a été répondu que les services académiques étaient mobilisés pour éviter tout nouveau dysfonctionnement.

*Séverine CHARRET*

# FABLE : Tout fonctionnaire vit aux dépens de...

Un jour, une mère d'élève, de son fils ne sachant plus que faire,

Certainement fort démunie, et peut-être aussi culpabilisée,

Préféra sur un enseignant s'acharner.

Le prof fut accusé de tous les maux et vit sa boîte pro pleine à craquer.

Que ne faisait-il donc pas comme ci plutôt comme ça ?

Il fallait faire preuve de plus d'indulgence, se montrer plus dans l'empathie,

Avait-il besoin de noter ? De comptabiliser ses absences ?

Il fallait tout repenser : elle allait lui apprendre son métier !

Mais, contre toute attente, l'enseignant quelque peu borné,

N'accepta pas de venir à résipiscence.

Alors, notre bienheureuse plaignante

Par une longue lettre s'adressa non pas au chef d'établissement... à l'Inspection... au Rectorat...

Que nenni ! C'est bien à Madame, à l'épouse même du chef d'État.

On s'occupa donc du sort de cet obscur et rétif fonctionnaire.

En toute occasion, il faut avouer que l'Institution sait y faire !

Lorsqu'il s'agit, sans surseoir, d'immédiatement renvoyer,

Sur l'enseignant esseulé, pleine et entière responsabilité.

Vite, une missive est envoyée des plus hautes sphères de notre État

Pour diligemment vérifier cette pédagogie effroyable !

Et, sans s'interroger sur le mal causé et sur les éventuels dégâts,

Le prof fut jugé un cas pendable !

## DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022 : ATTENTION, ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES !

L'automne prochain sera la saison du renouvellement de vos instances de représentation. Les élections professionnelles sont un moment important, mais toujours un peu complexe. Le vote se fera sous format électronique avec des identifiants et mots de passe qui vous seront communiqués par l'administration. Les militants du SNES-FSU seront à votre disposition pour vous aider à les récupérer.

**Tous les votes se feront sous le sigle FSU ! Rappelons que la FSU est la fédération syndicale dont le SNES est membre. Un vote FSU est un vote pour le SNES !**

La loi dite de réforme de la Fonction publique a changé les périmètres et fonctions des différentes instances. Selon votre catégorie, vous aurez

**2 ou 4 votes** à émettre :

- **Au Comité Spécial Ministériel (CSM)**, devant lequel sont présentés et débattus l'ensemble des réformes nationales de l'éducation.
- **Au Comité Spécial Académique (CSA)** qui dispose des mêmes fonctions au niveau de l'académie : les postes, les dotations horaires, entre autres...
- **A la CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale)**, compétente par exemple sur les recours de mutation interacadémiques.
- **A la CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique)**, compétente sur les questions de mouvement intra-académique et les recours d'évaluation PPCR.

Dans tous les cas, **VOTEZ FSU POUR DÉFENDRE LES POSITIONS DU SNES !**



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



Sur notre site internet :  
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :  
[@SNES\\_Strasbourg](https://twitter.com/SNES_Strasbourg)



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg  
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>